

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PEVELE

Séance du 15 novembre 2024

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

Date de la convocation
9 novembre 2024

Transmission en Préfecture
21 novembre 2024

Date de publication
21 novembre 2024

Procuration :

M. Vincent GOHIER à M. Christophe OLIVE

Absents :

M. Alexandre BOUVRY
M. François HENRIQUET

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DELIBERATION N°50/2024	FINANCES] Fixation du loyer du local situé en mairie annexe loué au médecin.
---------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite mettre à disposition du docteur Alexandre MORCHAIN un local situé au rez-de-chaussée, 45 rue du Général de Gaulle à Cappelle-en-Pévèle (Mairie Annexe), moyennant un loyer mensuel d'un montant de 500 euros toutes charges comprises pour une surface de 32 m² (bureau au RDC et salle d'attente).

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité (17 voix pour) :

- ❖ Approuve la mise en location du local situé au rez-de-chaussée, 45 rue du Général de Gaulle à Cappelle-en-Pévèle (Mairie Annexe), moyennant un loyer mensuel d'un montant de 500 euros toutes charges comprises pour une surface de 32 m² (bureau au RDC et salle d'attente) ;
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer le bail et tous documents relatifs ;
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches de changement de destination du local nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

